

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

PROCÈS-VERBAL

**De la séance ordinaire du conseil d'administration
de la Régie incendie des Sommets
Tenue le 11 mars 2026 à 19 h
À la salle du conseil municipal de La Patrie**

Sont présents :

M. Martin Turcotte, délégué municipalité du Canton de Hampden.
M. Frédéric Landry, délégué substitut municipalité de Chartierville.
Mme Johanne Delage, déléguée municipalité de La Patrie.
Simon Lafrenière, Directeur incendie.

Absent :

M. Jean Bellehumeur, délégué municipalité de Chartierville.

Formant quorum sous la présidence du membre délégué M. Martin Turcotte, la secrétaire et adjointe au greffier trésorier, Mme Paméla Blais, est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET VÉRIFICATION DU
QUORUM.**

Le président Martin Turcotte souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration. Il constate le quorum et déclare l'ouverture de la séance à 18 h 51.

CA-2026-03-118

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour pour la séance ordinaire et qu'ils en ont préalablement pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est adopté à l'unanimité des membres présents, la dispense de sa lecture, et est proposé son adoption par la déléguée Mme Johanne Delage, tel que déposé en gardant Varia ouvert et l'ajout des point 7.7.3, 7.4, 7.5 et 7.6.

Adopté

CA-2026-03-119

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE
FÉVRIER 2026.**

Il est proposé par la déléguée Mme Johanne Delage et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2026, soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil d'administration, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance, et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adopté.

CA-2026-03-120

4. ADOPTION DES REVENUS ET DÉPENSES

La secrétaire présente les factures à payer pour le mois de février 2026 et dûment autorisées par le directeur général et greffier trésorier Simon Lafrenière pour un montant des dépenses de 31 212,02 \$ incluant les salaires et pour un montant des revenus de 1 870 \$.

Adopté

5. CORRESPONDANCE.

Courriels et résolutions municipalité de La Patrie

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS

6. DIRECTEUR INCENDIE

6.1. SURVI-mobile

Le directeur donne de l'information concernant l'application SURVI-mobile.

6.2. Formations RCR

Le directeur informe que 12 pompiers doivent être formés le mois prochain tel que le prévoit les obligations.

6.3. Présentation de soumissions (Fillion, Arsenal et CCL)

Le directeur présente les soumissions pour l'achat et la confection des écussons à l'effigie de la Régie, pour l'achat d'adaptateur pour les équipements pour la mise à l'essai des boyaux et pour l'achat de cahiers pour les rondes de sécurité.

6.4. Règlement de prévention à uniformiser

Le directeur informe qu'il resterait un règlement à uniformiser, soit celui pour la prévention incendie.

6.5. Serveur à rembourser à Hampden

Après vérification, la Régie n'avait pas remboursé le serveur à la municipalité de Hampden, alors, la Régie devra rembourser la municipalité de Hampden.

6.6. Dossier hors route

Le directeur informe que les municipalités membre à l'entente pour le sauvetage hors route se sont rencontrées afin de déterminer ce qui adviendrait des équipements achetés par les municipalités étant donné l'ouverture de la Régie à donner le service de sauvetage hors route. Une résolution des conseils municipaux sera présenté à la Régie prochainement.

7. RÉOLUTIONS

CA-2026-03-121

7.1- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2025

CONSIDÉRANT que la Régie incendie des Sommets a procédé à la préparation de ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que ces états financiers ont été présentés aux membres du Conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédéric Landry

QUE le CA prenne acte du dépôt des états financiers 2025 de la Régie incendie des Sommets, tels que présentés.

Adopté

CA-2026-03-122

7.2 CONFIRMATION DU TAUX DE L'AUGMENTATION SALARIALE

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation (IPC) pour l'année 2025 établi à 2,4 %;

CONSIDÉRANT la volonté du CA d'ajuster la rémunération des employés en fonction de cet indice;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Turcotte

QUE le CA autorise une augmentation salariale de 2,4 % pour l'ensemble des employés de la Régie;

QUE cette augmentation soit en vigueur au 1^{er} janvier 2026, tel que le prévoit les contrats des employés;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

QUE les ajustements nécessaires soient apportés à la paie en conséquence.

Adopté

CA-2026-03-123

**7.3 RÉPARATION, INSPECTION ET MISE À NIVEAU DES CAMIONS
INCENDIES**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont propriétaires des camions incendie utilisés dans le cadre des opérations de la Régie incendie des Sommets;

CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier les responsabilités afin d'éviter tout malentendu;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Turcotte

QUE le CA de la Régie confirme que la coordination pour la réparation, l'inspection et la mise à niveau des camions incendie soient sous la responsabilité des municipalités propriétaires;

QUE chaque municipalité soit responsable d'assurer l'entretien, le suivi et la conformité des véhicules lui appartenant;

QUE cette décision vise à assurer une gestion claire et efficace des équipements incendie;

Adopté

CA-2026-03-124

7.4 FORMATION RCR

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la formation continue des pompiers afin de maintenir un service incendie sécuritaire et conforme aux exigences;

CONSIDÉRANT les besoins de formation identifiés au sein de la Régie incendie des Sommets;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Turcotte

QUE la Régie incendie des Sommets autorise la formation secourisme et en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de 12 pompiers;

QUE cette formation soit réalisée au coût total de 2 752,72 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adopté

CA-2026-03-125

7.5 FRAIS BELL ET ENTRTIEN TOUR DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT les dépenses associées à la ligne téléphonique de Bell ainsi qu'au programme d'entretien du fournisseur Communication Plus CLR engagés et payés par la municipalité de Hampden;

CONSIDÉRANT la nécessité de préciser les dépenses admissibles au remboursement par la Régie incendie des Sommets;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Turcotte

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RÉGIE INCENDIE DES SOMMETS**

QUE la Régie incendie des Sommets confirme qu'aucun remboursement ne sera accordé pour les frais liés à la ligne téléphonique de Bell;

QUE la Régie confirme également qu'aucun remboursement ne sera accordé pour les coûts associés au programme d'entretien du fournisseur Communication Plus CLR;

QUE ces dépenses demeurent à la charge des municipalités concernées.

Adopté

CA-2026-03-126

7.6 ASSURANCE ÉQUIPEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer adéquatement les équipements appartenant à la Régie incendie des Sommets;

CONSIDÉRANT que la valeur réelle des équipements est établie à 176 000 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir des précisions quant aux modalités de la couverture d'assurance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Turcotte

QUE la Régie incendie des Sommets confirme que ses équipements soient assurés pour une valeur réelle de 176 000 \$ auprès de FQM Assurances pour un montant de 880 \$;

QUE le conseil d'administration demande de confirmer le montant de la franchise applicable à cette assurance;

QUE le conseil d'administration demande également de préciser les types de sinistres pour lesquels les équipements sont couverts;

QUE les informations demandées soient transmises au conseil d'administration dans les meilleurs délais.

Adopté

8. VARIA

- 1) Prochaine séance régulière le mercredi 8 avril 2026 à 19 h à La Patrie.
- 2) Prochaine atelier de travail le mercredi 1^{er} avril – à confirmer.
- 3) Lettre aux pompiers pour les suivi des heures de pratique.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-2026-03-127

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le délégué Mme Johanne Delage et résolu à l'unanimité la levée de l'assemblée régulière à 20 h 08.